



## AVIS DE CONFORMITÉ

*Rectificatif du 15 février 2018*

### **Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole dite « enquête d'insertion à 33 mois »**

*Service producteur* : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

**Opportunité** : avis favorable émis le 8 novembre 2016 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 25 janvier 2017 (commission « Ménages »)

#### ***Descriptif de l'opération***

L'une des cinq missions de l'enseignement agricole fixée par la loi est de contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'éléments pour l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement agricole vis-à-vis de cette mission. Les résultats sont utiles à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires locaux, régionaux et nationaux, qui s'en servent pour piloter le système éducatif agricole.

Cette enquête, dite « enquête d'insertion à 33 mois », permet de décrire les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement technique agricole et d'analyser la relation formation-emploi, les secteurs de formation sont appréhendés selon la spécialité du diplôme tandis que les secteurs d'emploi sont appréhendés selon les catégories de la Nomenclature des activités françaises de l'Insee.

Grâce à cette enquête, les établissements d'enseignement technique agricole peuvent renseigner de manière fiable les jeunes et leur famille sur les débouchés possibles à l'issue d'une formation et les accompagner dans leur projet. Les deux indicateurs les plus attendus sont la part des individus poursuivant des études à chaque niveau de formation et le taux net d'emploi des diplômés de l'enseignement technique agricole à 33 mois. Ils sont publiés dans les documents de la DGER et transmis chaque année au parlement.

Les principaux thèmes du questionnaire portent sur :

- le parcours de formation de l'enquêté avant l'obtention de son diplôme (spécialité du diplôme préparé, diplômes antérieurs obtenus) ;
- les caractéristiques socio-démographiques des diplômés (sexe, âge, situation familiale, lieu de résidence, profession des parents) ;
- le parcours de formation et/ou d'emploi du diplômé au cours des 33 mois suivant l'obtention du diplôme et sa situation au moment de l'enquête ;
- l'opinion du diplômé vis-à-vis de la formation suivie, les déterminants de ses choix d'orientation et son projet professionnel.

L'enquête qui couvre la France métropolitaine et les DOM-COM, s'adresse en année  $n$  aux anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation continue diplômés de l'enseignement technique agricole à l'année  $n-3$ .

.../...

L'échantillon est tiré à partir de cette population de référence en distinguant les voies de formation. Sont interrogés, chaque année, de 6 000 à 8 000 diplômés de la promotion considérée.

L'enquête porte sur cinq diplômes : le Certificat d'aptitude professionnelle agricole, le Brevet professionnel, le Baccalauréat professionnel agricole, le Baccalauréat technologique option Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), le Brevet de technicien supérieur agricole.

La collecte a lieu tous les ans en deux phases : une première phase en avril (envoi du questionnaire par voie postale ou renseignement en ligne avec identifiant et mot de passe individuels) et la seconde en juin (relance, exclusivement par téléphone, des non-répondants de la première phase).

Le temps moyen de saisie du questionnaire sur Internet est de 14 minutes. Sur papier, il est un peu inférieur à cette durée. Les relances téléphoniques dépassent rarement 15 minutes.

Afin de relancer l'intérêt et de favoriser l'appropriation des résultats de cette enquête par le plus grand nombre, le format du Comité de pilotage, initié en 2010, va être modifié. Pour mobiliser les correspondants régionaux de la DGER, il est envisagé d'organiser chaque année une journée entière de conférence dédiée à l'insertion scolaire et professionnelle des diplômés de l'enseignement agricole ainsi qu'une présentation des résultats.

La diffusion des résultats de l'enquête menée en 2017 s'effectuera au niveau « France entière » et publiés sur le site de l'enseignement technique agricole <http://www.chlorofil.fr> dès le début de l'année 2018.

---

## En préambule

Le Comité du label note qu'un certain nombre d'améliorations ont été faites depuis le précédent passage de l'enquête au Comité, mais que subsistent des travaux en devenir.

Le Comité du label recommande au service de poursuivre les travaux méthodologiques au cours de la période à venir, pour résoudre ou proposer des solutions aux questions soulevées en séance, et faire ainsi évoluer la qualité de la méthodologie.

Pour les motifs explicités ci-dessus, le Comité accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête pour l'année 2017, sans obligation de réponse. La prolongation du label pour les années 2018 et 2019 **est subordonnée à la production** de deux documents qui **devront être adressés au Comité du label d'ici décembre 2017, décrits ci-après.**

## Documents à produire d'ici la fin 2017

- **Un premier document complet et détaillé sur la méthodologie.** Celui-ci sera organisé autour des rubriques suivantes :
  - a. Échantillonnage :
    - Description de la stratification.
    - Description précise du mode de calcul des allocations par strate, incluant la prise en compte de paramètres tels que le taux de réponse par strate, le nombre attendu de répondants en emploi, les contraintes de coût... Un tableau détaillé des allocations est attendu, assorti d'un guide de lecture.
    - Modalités de tirage, recours éventuel à l'équilibrage, ajustements finaux.
  - b. Éléments descriptifs sur la non-réponse : quelles sont les parts respectives des refus et des impossibles à joindre ? Comment peut-on expliquer les taux de réponse différenciés selon les catégories ?
  - c. Correction de la non-réponse totale :
    - Explicitation du modèle de non-réponse ; correction globale ou par strate ?

- Indication sur la significativité des variables retenues.
  - Étude de la distribution des probabilités de réponse obtenues.
  - Calcul final des probabilités de réponse : soit par *post-stratification* en combinant les modalités des variables significatives issues du modèle, soit par *groupes de réponse homogènes*.
- d. Correction de la non-réponse partielle :
- Fréquence de cette non-réponse.
  - Touche-t-elle des variables importantes ?
  - Si oui, quelles sont les méthodes de correction mises en œuvre ?
- e. Calage :
- Indiquer les variables retenues, les raisons des choix ou des exclusions opérés (en particulier, sur l'âge), les sources des données de calage utilisées.
  - Tableau comparatif des variables intervenant dans l'équilibrage, la correction de la non-réponse, le calage.
  - Analyse de la distribution finale des poids.
- f. Comparaison avec l'enquête à 7 mois :
- Le service devra expliquer clairement quels sont les élèves qui figurent dans le champ de ces deux enquêtes et pourquoi certains ne sont couverts que par une seule des deux.
  - L'intérêt d'un éventuel calage sur les résultats de l'enquête à 7 mois devra être discuté.
- g. Diffusion de données par strate :
- Analyse de la significativité des résultats par strate sur les variables stratégiques. De ce point de vue, les considérations des pages 14 et 15 du dossier doivent être complètement réécrites.
  - Considérations sur la diffusion des tableaux : règles envisagées en termes de nombre minimal de répondants par case et de respect du secret statistique, agrégations subséquentes... Ce point doit être bien distingué du précédent.
- h. Collecte :
- Organisation de la collecte et contraintes appliquées au prestataire, notamment en termes de nombre d'appels à réaliser, modalités d'affichage (numéro démasqué, régionalisé ?).
- **Un second document décrivant les conditions de diffusion** des résultats des enquêtes antérieures (jusque celle de 2016), en réexploitant celles-ci à la lumière des critères de traitements aval décrits dans le document méthodologique.

Ce document listera les publications réalisées ou indiquera un calendrier. Il indiquera si les fichiers individuels ont bien été mis à disposition du réseau Quetelet (ou à défaut proposera un engagement à le faire et un échéancier).

**Le Comité du label de la statistique publique émet les autres observations ou recommandations ci-dessous :**

### **Remarques générales**

- D'une manière générale, le Comité du label note qu'un effort important de documentation de l'enquête doit être accompli. Le vocabulaire doit être précisé et si possible normalisé.
- Le Comité du label demande au service d'élargir sa concertation et de veiller à ce que les objectifs et l'utilisation de l'enquête aillent au-delà des besoins exprimés par les seuls représentants des enseignants du secteur agricole : en effet, ces données intéressent les familles, les centres d'orientation, les employeurs. A cet effet, le Comité de pilotage devrait associer des représentants des syndicats agricoles, des

associations d'anciens élèves, des associations de jeunes agriculteurs ainsi que des chercheurs (notamment de l'IREDU).

- Le Comité du label note que le prestataire a bien été habilité en 2013 par le Comité du secret.
- Le Comité du label demande au prestataire de faire signer aux enquêteurs qu'il recrutera un engagement de confidentialité et de respect du secret professionnel et du secret statistique. Un modèle pourra lui être adressé par l'Insee.

### **Méthodologie**

Outre les prescriptions relatives à la rédaction d'un document méthodologique (cf. *supra*), le Comité du label suggère au service différentes investigations méthodologiques utiles :

- Pour le champ commun aux enquêtes à 7 mois et à 33 mois, une comparaison des résultats des deux enquêtes serait utile afin de vérifier les cohérences des réponses, sous réserve de prouver la cohérence des concepts utilisés (notamment sur le taux d'emploi).
- Analyse des effets de mode : en termes de parts respectives des modes et d'impact sur les résultats : non-réponse partielle, cohérence des réponses et différences de mesure des variables d'intérêt, toutes choses égales par ailleurs.

### **Protocole de collecte**

#### *Lettres-avis*

Les lettres-avis dans leur version définitive, prenant en compte l'ensemble des remarques émises dans le rapport du prélabel et en séance (détaillées dans le relevé de décisions), devront être adressées au secrétariat du Comité du label avant le lancement de la collecte. Le Comité du label note par ailleurs qu'il n'a pas eu connaissance des lettres de relance.

Le Comité du label suggère au service de tester deux modèles de lettres-avis, avec ou sans annonce de la relance téléphonique, pour mesurer l'impact de cette mention.

#### *Questionnaire*

Concernant le tableau rétrospectif des situations individuelles, le Comité du label demande au service de réfléchir à la meilleure manière de collecter cette information et à l'utilisation qui en est faite, en vue d'éventuelles simplifications. Le service devra veiller à ce que l'administration de ce questionnement soit adaptée au mode de collecte et que des consignes claires soient données aux enquêteurs à cet effet.

La version définitive du questionnaire, incluant les autres remarques faites en séance (cf. relevé de décisions) sera transmise au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique accorde le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole, dite « enquête d'insertion à 33 mois ».

**Ce label est valide pour l'année 2017 et, sous les conditions énoncées en préambule, pourra être prolongé pour 2018 et 2019**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus

Le 15 février 2018

Le Comité du label de la statistique publique a décidé de prolonger l'avis de conformité actuel pour les années 2018 et 2019, compte tenu des documents fournis par le service qui ont donné lieu à un examen par l'équipe de gouvernance du Comité du label.

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth